



Syndicat Intercommunal de La Vallée du Haut-Giffre

Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du 12 janvier 2023

Date de convocation : 03/01/2023	L'an deux mil vingt-trois, le douze janvier, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Lieu de la réunion : 1 place du Champs de la Poste 74440 Verchaix.	Titulaires présents : BARBIER Alain, GIRAT Martin, JUBEAU Christelle, MORIO Daniel, RICCO Olivier, ROUILLER-MARTIN Pascal
Nombre de membres en exercice : 8	Excusé : BOUVET Jérémie
Nombre de membres présents : 6	Secrétaire : RICCO Olivier
Nombre de votes exprimés : 6	

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dorénavant, le secrétaire de séance devra obligatoirement signer le PV de réunion ainsi que chaque délibération issue de la réunion.

Monsieur Olivier RICCO est nommé secrétaire de séance.

1. VIA FERRATA : PRESENTATION DE MODIFICATIONS DE PASSAGES

Monsieur le Président informe l'assemblée de la demande conjointe des bureaux des guides de Samoëns et Sixt, concernant des propositions de modifications de passages dans la Via Ferrata du Mont.

Monsieur Nicolas Cottet, Président du bureau des guides, a été invité pour présenter cette demande au Conseil :

- Projet 1 : Changement de sens de la partie de la Via-Ferrata au lieu-dit de la « Vire du Raffour » ainsi qu'un besoin de rééquipement supplémentaire en échelons, marches et signalétique. Le montant de ce projet est évalué à 8 246€ TTC, devis de la société MND, en contrat de maintenance pour la Via Ferrata.
- Projet 2 : Création d'une échappatoire avant la passerelle pour éviter la seconde partie de la Via plus athlétique et aérienne. Ce projet demande à être équipé complètement en mains courantes et échelons. Le montant de ce projet est évalué à 9 000€ TTC, devis de la société MND

Nicolas Cottet informe que la priorité des bureaux des guides de Samoëns et Sixt est la modification du sens de la partie supérieure de la Via-ferrata. Cette partie de la Via est très employée par les guides de la vallée en initiation. Ce projet 1 permet de créer également une Via ferrata dans la Via du Mont, plus facile d'accès et ouverte à des personnes moins aguerries à cette pratique. Le second projet, même s'il simplifie la Via-Ferrata, semble moins urgent.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que les élus de la mairie de Sixt Fer-à-Cheval ont émis un avis favorable pour ces projets et laissent le soin au SIVHG d'arbitrer la mise en œuvre selon ses capacités d'investissement.

L'assemblée souligne que la Via-Ferrat du Mont est un bon outil touristique et sportif pour le territoire et les socio-professionnels de la montagne. Sa bonne situation géographique en fait un outil à privilégier en hiver lors de période sans neige. La via Ferrata a notamment été proposée et vendue par les bureaux des guides en ce début d'hiver.

Monsieur le Président souligne la très forte fréquentation de cet équipement en se référant au chiffre donné par les éco-compteurs mis en place au pied de la voie (environ 17500 passages en 2021).

Monsieur le Président indique à Nicolas Cottet que les bureaux des guides seront rapidement informés des décisions du Conseil Syndical.

L'ensemble du Conseil Syndical est favorable à la mise en place du projet 1 dès cette année 2023, mais afin de vérifier l'impact de ce projet sur les participations communales, le Conseil propose de l'inscrire dans la préparation budgétaire 2023, qui sera présentée et discutée lors de la prochaine réunion, courant février.

2. POINT SUR LE DEBUT DE SAISON DU DOMAINE NORDIQUE

Aurélien Mahaut présente un bilan de ce début de saison sur le plan technique et financier (*cf. annexe bilan de début de saison 2022/2023*).

L'assemblée souligne l'investissement et la réactivité de l'équipe du SIVHG malgré un début de saison chaotique et changeant et un déficit de neige qui complique l'organisation du travail.

Les membres du Conseil remarquent que les recettes sont équivalentes aux saisons 2017/2018 et 2018/2019 et restent optimistes quant à la suite de l'hiver.

Aurélien Mahaut informe l'assemblée que la neige est annoncée à basse altitude et que l'équipe se tient prêt pour une ouverture rapide du domaine nordique en fond de vallée. L'assemblée est également informée que les Hivernales auront bien lieu le dimanche 22 janvier, à la vue des prévisions météorologiques.

3. RESTES A REALISES DU BUDGET 2022

Monsieur le Président présente à l'assemblée la liste des restes à réalisés 2022 en dépenses d'investissement. Il s'agit de dépenses engagées qui n'ont pas été exécutées avant le 1^{er} janvier 2023 :

compte	libellé	montant
2158	Autres matériels et outillages	
	<i>modules pour nordic park</i>	4 992.00 €
2182	matériel roulant	
	<i>motoneige</i>	19 392.12 €
	total	24 384.12 €

Après en avoir délibéré, le conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Valide les restes à réaliser 2022 ci-dessus exposés*
- *Autorise le Président à régler les dépenses des restes à réaliser 2022 avant le vote du budget 2023*

4. REVISION DE LA GRILLE DES SALAIRES DES AGENTS SAISONNIERS

Monsieur le Président distribue à l'assemblée la grille fixant les salaires des agents saisonniers du domaine nordique. Il rappelle que cette grille a été décidée par le Conseil du SIVHG en date du 18 mars 2014, attribuant un Indice Majoré (IM) en fonction du poste et de l'ancienneté de chaque agent.

Monsieur le Président informe l'assemblée que, compte tenu de l'augmentation du smic au 1^{er} janvier 2023, l'indice minimum de rémunération de la fonction publique a été relevé à l'IM 353, correspondant à un salaire mensuel brut de 1712,06€.

Reprenant la grille du SIVHG, Monsieur le Président fait les constats suivant :

- Le salaire "saison 1" d'un agent d'accueil est en dessous de l'indice minimum au 01/01/2023
- Les salaires des agents, indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique, ont augmenté de 3,5% en 5 ans, pendant que le smic a augmenté de 14,07%
- Après 4 saisons d'ancienneté, il n'y a plus d'évolution de salaire

En conséquence, Monsieur le Président propose de valoriser les salaires des agents saisonniers à compter du 1^{er} janvier 2023, en apportant les modifications suivantes :

- Revalorisation de l'ensemble de la grille de 5%

- Valorisation de l'ancienneté au-delà de la 4^{ème} saison avec l'ajout de 2 points d'indice tous les 2 ans
- Valorisation du diplôme de Pisteur secouriste : 2 points pour le BNPS1, 4 points pour le BNPS2

Il propose la nouvelle grille suivante :

Grille selon ancienneté	agent d'accueil		pisteur ou dameur	
	IM	salaire brut mensuel	IM	salaire brut mensuel
saison 1	365	1 770.26 €	376	1 823.61 €
saison 2	378	1 833.31 €	403	1 954.56 €
saison 3	381	1 847.86 €	405	1 964.26 €
saison 4	382	1 852.71 €	407	1 973.96 €
saison 6	384	1 862.41 €	409	1 983.66 €
saison 8	386	1 872.11 €	411	1 993.36 €
saison 10	388	1 881.81 €	413	2 003.06 €
saison 12	390	1 891.51 €	415	2 012.76 €
Supplément diplômes pisteur				
BNPS1			+2	9.70 €
BNPS2			+4	19.40 €

Monsieur le Président présente l'impact budgétaire des propositions en se référant aux salaires versés en 2022 :

- L'augmentation de 5% : +4732€, soit +1,95% de la masse salariale 2022
- La valorisation de l'ancienneté au-delà de 4 saisons (2 agents) : +194€
- La valorisation des diplômes de BNPS1 (3 agents) : +116€

L'ensemble de l'assemblée se montre favorable à ces propositions et choisit de valoriser le BNPS1 par 4 points d'IM.

Toutefois, Monsieur Olivier Ricco pense que l'ancienneté devrait être mieux valorisée : il propose d'ajouter 4 points d'IM par saison d'ancienneté à partir de la 3^{ème} saison jusqu'à la 12^{ème} saison (ce qui représente une hausse d'environ 1% par saison d'ancienneté).

Les membres de l'assemblée souhaitent connaître l'impact budgétaire qu'aurait cette valorisation supplémentaire. Monsieur le Président propose que cet impact soit évalué et présenté lors de la prochaine réunion de Conseil. En conséquence, le vote de ce point est repoussé à la prochaine séance.

5. PROPOSITION DE CREATION D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE TITULAIRE

Compte-tenu des emplois titulaires et non-titulaires du SIVHG et de la CCMG, Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un poste supplémentaire d'adjoint technique.

Ceci permettrait de diminuer le nombre d'emplois précaires (saisonniers été/hiver), d'avoir une plus grande souplesse de fonctionnement inter-saison, d'anticiper les départs ou risques d'absences (mutations, disponibilités, maladie, retraite...)

Le Président précise que l'idée est de titulariser un agent qui est déjà saisonnier l'été et l'hiver au sein des structures SIVHG/CCMG. (le total des effectifs titulaires+non titulaires resterait inchangé)

L'assemblée souhaite valoriser l'expérience des saisonniers présents été et hiver et ayant acquis de l'expérience.

On passerait ainsi de :

- 3 agents techniques titulaires (avec mis à dispo de la CCMG sur 5 mois)

à :

- 4 agents techniques titulaires (avec 2 agents mis à dispo de la CCMG sur 5 mois, et 2 agents sur 6 mois)

Afin d'avoir une idée de l'impact financier de la proposition, un tableau est distribué faisant apparaître le nombre de mois-agents du projet par rapport à 2022. Ci-dessous, le tableau résumé :

	SIVHG			CCMG			global
	Saisonniers Hiver	Titulaires Hiver	Total sivhg	Saisonniers Eté	Titulaires Eté	Total ccmg	Total
Nombre de mois-agents en 2022	28	34	62	53	26	79	141
Nombre de mois-agents en 2023	24	39	63	46	33	79	142
différence	4 mois en -	5 mois en +	1 mois en +	7 mois en -	7 mois en +	=	1 mois en +

On remarque que :

- il n'y a pas d'augmentation de mois-agents pour le service sentier de la CCMG
- il y a une augmentation de 1 mois-agents pour le service SIVHG (soit une augmentation de 1,6%)

Le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs, afin de permettre :

- le recrutement d'un adjoint technique en remplacement de l'adjoint technique principal 2^{ème} classe, parti en disponibilité
- le recrutement d'un adjoint technique supplémentaire

Tableau des effectifs

Filière/grade	Tableau des effectifs au 19/09/2022	Nouveau tableau
TECHNIQUE		
<i>Adjoint technique</i>	<i>1</i>	<i>3</i>
<i>Adjoint technique ppl 2ème classe</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Adjoint technique ppl 1ère classe</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
ADMINISTRATIF		
<i>Adjoint administratif ppl 1ère classe</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Total	4	5

Le Président précise que le recrutement d'un 4^{ème} agent technique se fera à condition que la CCMG soit en accord avec la proposition, étant-entendu que cela implique un avenant à la convention de mise à disposition du service sentier du SIVHG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Valide le nouveau tableau des effectifs ci-dessus proposé*

6. POINT SUR LES PRIMES D'EQUIPEMENTS ET DE PANIERS

Monsieur le Président rappelle les montants des primes personnalisées qui ont été mises en place pour les agents pisteurs secouristes et dameraux :

- **PRIME DE PANIER**

La prime dite "de panier" a été mise en place au 1^{er} janvier 2011. Elle est attribuée aux agents contraints de prendre leur repas sur leur lieu de travail ou du chantier, du fait de leur éloignement du local de prise de poste.

Rappel des modalités :

- La prime n'est applicable que dans le cas où la pause repas n'est pas rémunérée et le repas non fourni
- La prime est versée lorsque
 1. le temps de travail est de minimum 6h
 2. la fin de poste dépasse d'au moins 2h l'heure "normale" du repas, à savoir :
 - a. 9h pour le matin

- b. 14h pour le midi
- c. 22h pour le soir

Le montant a été fixé en 2011 à 5,80€, puis à 6,00€ au 01 octobre 2017

Après discussion, il est proposé de revaloriser la prime de panier à hauteur de 7€

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Valide le nouveau montant de la prime de panier à hauteur de 7 €*

- **PRIME D'EQUIPEMENTS DES PISTEURS**

Monsieur le Président rappelle que la prime d'équipement des pisteurs, permettant à ceux-ci de s'équiper correctement en matériel de ski de fond, a été fixée à 180€ par an lors de la réunion du 15 novembre 2021. Lors de cette réunion, il avait été décidé de réétudier régulièrement le montant de l'indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Décide de reporter l'étude du montant de l'indemnité d'équipement à l'automne 2023, pour la saison 2023/2024*

7. PLAN NORDIQUE DEPARTEMENTAL

Monsieur le Président informe l'assemblée que des propositions de devis d'étude sont en en cours d'élaboration par les cabinets ABEST, AKENES et UGUET pour le lancement du plan nordique départemental du SIVHG.

Le cabinet UGUET a déjà fait parvenir son dossier d'étude pour un montant de 8400€ TTC et est compétent pour l'installation d'une webcam et d'un stade de biathlon à Joux-Plane, l'aménagement d'un Nordic Park et l'amélioration du parking de Joux-Plane.

Le cabinet ABEST, après une visite de terrain, est en cours d'élaboration de son dossier de proposition d'étude. A noter qu'il a travaillé sur le stade de biathlon du Grand-Bornand,

Le cabinet AKENES doit se rendre sur les différents sites nordiques du SIVHG pour ensuite faire une proposition de devis.

Monsieur le Président rappelle qu'une réunion doit être organisée spécifiquement pour le plan nordique départemental afin de traiter les devis proposés par les cabinets d'étude cités ci-dessus, lorsque les montants seront connus.

8. QUESTIONS DIVERSES

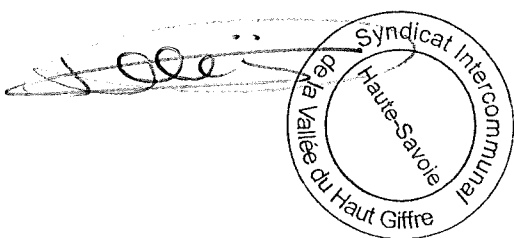
Monsieur Olivier Ricco attire l'attention de l'assemblée concernant les obligations d'affichage du PV de réunion de Conseil, et des délibérations.

L'assemblée propose que les dispositions nécessaires soient prises pour que les obligations d'affichage soient respectées.

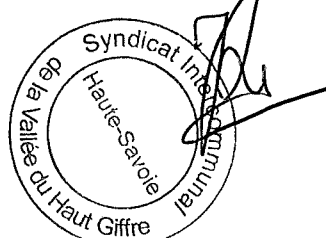
Le PV étant accessible en ligne sur le site Internet du SIVHG, il est proposé de demander aux 4 communes d'en afficher l'adresse sur leurs tableaux d'affichage respectifs.

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire, Olivier RICCO



Le Président, Alain BARBIER



Point sur les ouvertures nordiques :

- **Ouverture le 13 décembre 2022 Fer à Cheval puis le 17 décembre à Joux Plane**
- **Fonctionnement normal jusqu'au 22 décembre, accueil du club nordique de Haute-Savoie Nordic les 18 et 19 décembre, Fer-à-Cheval puis Joux Plane**
- **Grosse perturbation pluvieuse (fermeture du FAC dans la foulée) jusqu'au mardi 10 janvier 2023**
- **Sauvetage de Joux-Plane à partir du 24 décembre pour une réouverture progressive des pistes des Couttaz, du Col puis du Lac (ainsi que piéton, raquette et luge/paret)**
- **Modification de planning avec un planning spécial ré enneigement, équipe très motivée pour garder le plus longtemps possible le site ouvert**
- **Durant cette période, sur fréquentation/gestion du parking très compliquée/ gestion des navettes également (du 25/12 au 01/01)**
- **Maintien correct jusque fin des vacances puis sursis jusqu'au lundi 9 janvier avec une fermeture progressive pour aboutir à un domaine en accès libre / accueil ouvert / piste de luge-paret et 250m de ski de fond (garder une activité sur le site) (du 02/01 au 08/01)**
- **Organisation d'une demi-journée biathlon avec l'ESF Samoëns/Sixt (27 pers pour 30 places dispo)**
- **Réouverture de Joux Plane avec un accès payant à partir du lundi 9 janvier 2023**
- **Mardi 10 janvier 2023, réouverture Lac-Col-Couttaz à Joux-Plane et boucle du Pelly-luge et circuit chien de traîneau au Fer-à-Cheval**
- **Jeudi 12 janvier, fermeture du Fer-à-Cheval dans son ensemble, à priori jusqu'au lundi 16 janvier...**

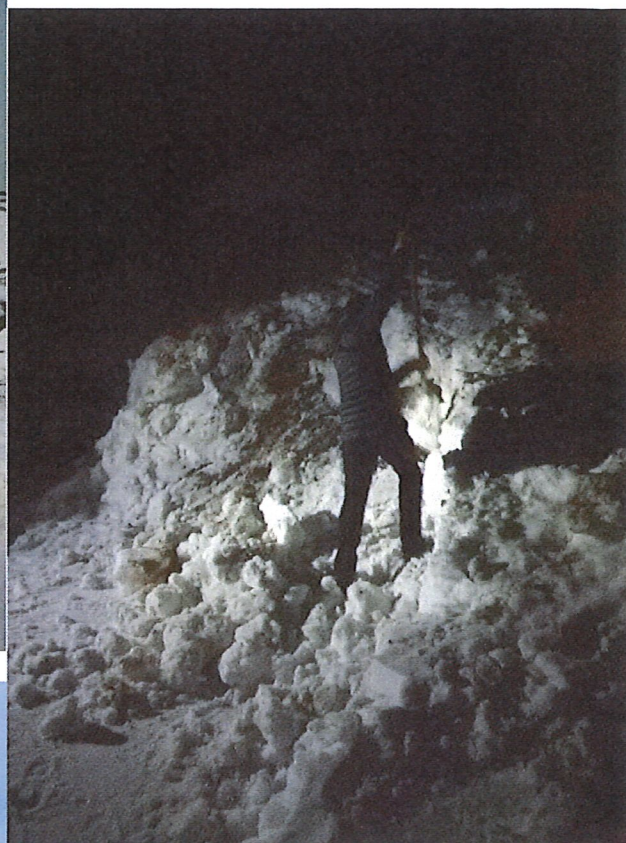
Point sur l'activité chien de traîneau (circuit du Frénalay) :

- **Essentiellement du Cani-Kart sur le camping du Pelly/ligne droite de Nambride**
- **Une petite semaine de traîneau sur la neige la première semaine de Noël**
- **Reprise de l'activité traîneau ce mardi 10 janvier 2023**
- **Activité très recherchée et complète (même sur les rotations Cani-Kart)**

Les travaux réalisés pour maintenir et/ou réhabiliter les pistes :

- **Travaux de pelles sur Sixt et le Fer-à-Cheval pour un montant de 1740.00€ (travaux d'urgence de passages busés et débordement de torrents)**
- **Modification des plannings pour mettre en place une équipe en ré enneigement nocturne**
- **Joux-Plane : Ré enneigement important à la pelle à bras et dameuse pour maintenir l'existant**
- **Joux-Plane : Pose de palettes et branches d'épicéa pour isoler les futures chutes de neige de l'humidité du sol et passage de ruisseaux (cf. photos ci-dessous)**



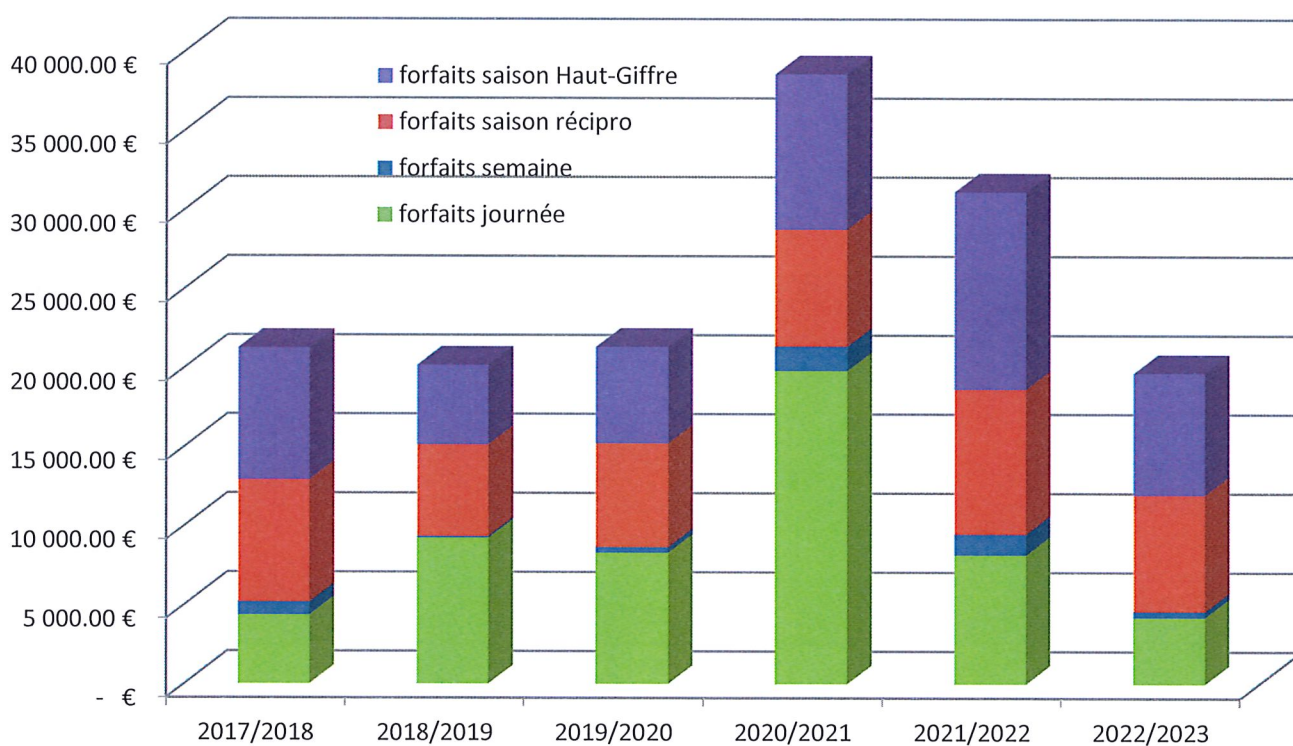


Bilan chiffré :

	<i>Comparatif saison précédente</i>		
	2021/22	2022/23	Comparatif
<i>Forfaits journée</i>	8 161 €	4 215 €	-48%
<i>Forfaits semaine</i>	1 311 €	383 €	-71%
<i>Forfaits saison récipro</i>	9 166 €	7 356 €	-20%
<i>Forfait saison Ht-Giffre</i>	12 513 €	7 721 €	-38%
<i>Total accès aux pistes</i>	<i>31 151 €</i>	<i>19 675 €</i>	<i>-37%</i>

Pré-saison et Noël-Nouvel An - COMPARATIF des recettes

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
forfaits journée	4 350,00 €	9 230,00 €	8 290,00 €	19 805,00 €	8 161,00 €	4 215,00 €
forfaits semaine	818,00 €	105,00 €	360,00 €	1 548,00 €	1 311,00 €	383,00 €
forfaits saison récipro	7 730,00 €	5 788,00 €	6 557,00 €	7 407,00 €	9 166,00 €	7 356,00 €
forfaits saison Haut-Giffre	8 354,00 €	5 036,00 €	6 106,00 €	9 826,00 €	12 513,00 €	7 721,00 €
sous total ski de fond	21 252,00 €	20 159,00 €	21 313,00 €	38 586,00 €	31 151,00 €	19 675,00 €
locations	186,00 €	3 378,00 €	4 234,00 €	3 449,00 €	2 017,00 €	2 503,00 €
total avec locations	21 438,00 €	23 537,00 €	25 547,00 €	42 035,00 €	33 168,00 €	22 178,00 €
	<i>préouv vallée 9/10 dec puis 1 semaine à l'avance.</i>	<i>préouv Jx Plane we du 15/16 dec</i>	<i>préouv Jx Plane 7/8 dec puis 1 semaine à l'avance</i>	<i>préouv JxPlane et Fer à ch le 12 dec</i>	<i>preouv vallée 4/5 dec puis 1 semaine en avance</i>	<i>preouv ferach 13-14-15 dec</i>



- **Préventes : 11 351.00€**

- **Pré-ouverture : 2 353.00€ (13,14,15 décembre 2022 au Fer à Cheval)**

- **Noël/Nouvel An : 4 411.00€ (bonnes conditions du 17 au 21 à Joux Plane et Fer à Cheval)**

- **Puis domaine restreint, tarif partiel voire accès libre au domaine**